



Envoyé en préfecture le 16/02/2026

Reçu en préfecture le 16/02/2026

Publié le

ID : 060-216004341-20260216-DELIB04_26-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Du Lundi 9 Février 2026

L'an deux mil vingt-six,

Le 9 février 2026 à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence Monsieur Philippe TERRIER, Maire,

PRESENTS :

Monsieur TERRIER ; Madame CORFMAT départ à 20h ; Monsieur BRUVIER ; Monsieur NERIN ; Madame BERAULT ; Monsieur BARRIER ; Madame BRETON ; Monsieur OULD AHMED TALEB ; Madame PLESSIER ; Monsieur DERUEM ; Monsieur MEUCCI ; Madame POULENARD ; Monsieur LAMAAIZI ; Monsieur VERSCOUSTRE ; Monsieur LTEIF ; Madame AFFDAL-PUTFIN ;

POUVOIRS :

Madame MOREL, pouvoir à Monsieur NERIN,
Monsieur KANOUTE, pouvoir à Monsieur OULD AHMED TALEB,
Madame LACROIX, pouvoir à Monsieur TERRIER,
Monsieur MAUGER, pouvoir à Monsieur BRUVIER,
Madame SEBIH, pouvoir à Madame BRETON,
Madame COLOMBA, pouvoir à Monsieur VERCOUSTRE,
Madame CROS, pouvoir à Monsieur LAMAAIZI,
Madame FERRER, pouvoir à Monsieur LTEIF,

ABSENT EXCUSE :

Monsieur Jean ESTAGER

ABSENTS :

Madame Céline LENOIR
Monsieur Frédéric CORTES

OBJET : Convention MJC/Ville

Considérant que dans le cadre du projet associatif 2026-2028 de la MJC de MOUY, la Coordination des MJC des HAUTS-DE-FRANCE et la ville de MOUY décident de poursuivre leur partenariat afin de conjuguer leurs moyens humains, techniques et financiers en vue de la réalisation d'une mission d'animation socioculturelle en direction de la population de la Ville de MOUY et de ses environs.

Le rapport de Monsieur le Maire entendu,

Le Conseil Municipal

Délibère



Publié le : 04/03/2026 09:48 (Europe/Paris)

Collectivité : Mouy

https://www.mouy.fr/documents_administratifs/53768

Article 1 : PRENDRE acte de la convention liant la ville et la MJC et AURKOSTER Monsieur le Maire à la signer.

Article 2 : INSCRIRE aux budgets 2026, 2027 et 2028 les sommes nécessaires à son exécution.

Article 3 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de l'Oise, à Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie de Mouy, à Madame le Receveur Municipal de la Ville de Saint-Just-en-Chaussée, pour exécution, et publiée conformément à la législation et la réglementation en vigueur.

N° :	04/26
Date de convocation :	02/02/2026
Nombre de membres en exercice :	27
Nbre de membres présents ou représentés :	24
Nbre de membres absents :	3
Vote au scrutin public	
Pour :	24
Contre :	0
Abstention :	0

Adoptée à l'unanimité

Le secrétaire de séance,

Karim LAMAAZI



Le Maire,

Philippe TERRIER

